

# Procès-Verbal du Conseil Municipal de SAINT AQUILIN du vendredi 15 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Saint Aquilin, dûment convoqué en date du 5 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Annie Lespinasse maire.

**Sont présents** : Annie Lespinasse, Michel Courbalay, Jean Marc Vergnes, Fanny Parade, Annie Roby, Dany Desmaison, Philippe Cherchouly, Alain Soudeix, Aurélie Neumann, Pascale Paternault

**Sont invités** : Monsieur Bruno de VENCAY Inspecteur divisionnaire des finances publiques et Pauline FERNANDES, secrétaire de Mairie de St Aquilin.

En préambule à la présente séance, Mme le Maire propose à Jean-Marc Vergnes d'assurer le secrétariat de la séance, celui-ci acceptant cette mission.

Mme le Maire remercie Monsieur de Vencay d'avoir bien voulu répondre à son invitation de participer à cette réunion du Conseil Municipal.

Après avoir remercié les conseillers de leur participation, madame le maire présente l'ordre du jour :

- 1) Lecture du procès-verbal du précédent conseil,
- 2) Demande de prêt à la caisse des dépôts
- 3) Fixation des taux d'imposition 2024
- 4) Vote des comptes de gestion Commune – Multiple rural - Assainissement
- 5) Vote des comptes administratifs Commune – Multiple rural - Assainissement
- 6) Affectation des résultats
- 7) Vote des budgets primitifs 2024 Commune – Multiple rural – Assainissement
- 8) Convention RPQS - ATD24

## Questions diverses

### **Point n°1 : Vote du procès-verbal du précédent conseil,**

Madame le maire demande au Conseil si il y a des remarques sur le PV du 10 mars envoyé par mail pour lecture. Aucune question n'étant soulevé madame le maire passe au vote.

**Le PV du Conseil Municipal du 10 mars est adopté par 9 voix et 1 abstention (Pascale Paternault, absente lors du Conseil du 10 mars 2024)**

### **Point n°2 : Demande de prêt à la caisse des dépôts**

Le prêt initial de 200 000€ doit être réduit à 187 162,00 € suite à la diminution des besoins. Il sera souscrit auprès de la banque des territoires au taux variable du livret A + 0,40% pour une durée de 25 ans.

**Après délibération le Conseil Municipal approuve la souscription du prêt à l'unanimité.**

### Point n°3 : Délibération portant fixation des taux d'imposition pour 2024

Madame le maire rappelle les différents taux des taxes foncières bâties et non bâties ainsi que les taux des taxes d'habitations pour les résidences secondaires au titre de l'exercice 2023.

Elle rappelle que les bases d'imposition de la commune sont très basses mais que les taux d'imposition sont supérieurs à la moyenne départementale sauf pour les taxes foncières non bâties

Pour ces raisons elle propose au conseil de maintenir les taux d'imposition de l'année précédente.

TAXES	TAUX COMMUNE	TAUX : MOYENNES DEPARTEMENTALES	PROPOSITION DE TAUX POUR 2023
Taxes foncière bâtie (TFB)	44 %	40.68%	44 %
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	59,08 %	69.08%	59.08%
Taxes habitation. (TH)	13.88%	11.80%	13.88%

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité la proposition de maintenir les taux de 2023.

**TFB : 44%**

**TFNB : 59,08%**

**TH. : 13,88%**

## Point n°4 : Approbation des comptes de gestion 2023

**Monsieur de VANCAY précise que le résultat comptable** est positif à hauteur de 100 059€ contre 89 453€ en 2022 et 78 968€ en 2021. La progression est donc constante depuis trois ans.

On constate pour 2023 que les recettes ont progressé de 4,02% alors que dans le même temps les dépenses ont été remarquablement stables avec seulement 0,1% d'augmentation.

**L'analyse des recettes** permet de faire les constats suivants :

- les recettes fiscales ont augmenté de 12% à taux constants en raison de la hausse exceptionnelle des bases fiscales votée en loi de finances 2023 (7,1%).

Les taux en vigueur comparés aux moyennes départementales 2022 (celles de 2023 ne sont pas encore disponibles) sont les suivants :

- \* la TH (13,88% contre 11,68%) sur les résidences secondaires uniquement
- \* la TFB (44,00% contre 40,28%) en ajoutant le taux départemental de 25,98%
- \* la TFNB (59,08% contre 68,46%)

Les bases communales étaient de 751€/hab. pour la TFB (978 € en moyenne départementale 2022), de 55€ /hab. pour la TFNB (75€ en moyenne départementale 2022) et de 226€/hab. pour la THRS (405€ en moyenne départementale 2022)

Concernant la THRS dont le taux est de nouveau soumis au vote depuis 2023 : sur 266 logements imposés initialement à la TH vous aviez 42 résidences secondaires en 2022.

- la fiscalité reversée à la CCIVS est identique à celle des années antérieures avec un montant de 139 943€
- les autres impôts et taxes sont en hausse de 3,4%
- la DGF (dotation forfaitaire, dotation de solidarité et dotation nationale de péréquation) a augmenté de 2,2% avec un gain de 3 670€ par rapport à 2022 (bonification de la dotation de solidarité rurale essentiellement)
- les autres dotations et taxes (allocations compensatrices notamment) ont baissé de 10,4%
- les produits des services et domaine ont également baissé de 12,5%

**L'analyse des dépenses** permet de faire les constats suivants :

- les charges de personnel ont baissé de 8% et ce pour les mêmes raisons qu'en 2022 : les changements intervenus au niveau du secrétariat ont compensé la hausse du point d'indice en cours d'année et également les conséquences classiques du GVT
- par contre, les achats courants ont fortement augmenté avec une progression de 31,9% : augmentation sensible sur des postes tels que fuel, entretien de bâtiment, fêtes et cérémonies ...
- les charges financières ont augmenté de 62 % suite au nouveau prêt souscrit en 2022
- aucune subvention n'a été versée en 2023 c'était déjà le cas sur l'exercice précédent
- les contingents ont augmenté de 31%

**Les charges structurelles** dites aussi charges incompressibles (personnel, intérêts de la dette et contingents) absorbent 35,7% des produits de fonctionnement contre 41,2% en 2022 et 44,1% en 2021. Ce ratio en baisse est d'un très bon niveau grâce à la diminution des charges de personnel

Le seuil critique généralement admissible est de 55% donc la commune est très largement sous ce seuil.

La commune a dépensé 190€ par habitant en charges de personnel contre 216€ en 2022 et 223€ en 2021, 10€ par habitant en charges financières (contre 6€ en 2022) et 8€ par habitant en contingents (6€ en 2022)

**La capacité d'autofinancement brute** représente ce qui reste à la collectivité une fois qu'elle a payé et encaissé l'ensemble des charges et des produits de fonctionnement réels : elle s'établit à 101 175€ contre 91 654€ en 2022 et 80 385€ en 2021.

**La capacité d'autofinancement nette** (nette du remboursement du capital de la dette) est positive à hauteur de 78 153€ contre 71 001€ en 2022 et 57 090€ en 2021 : le redressement se poursuit puisqu'elle est positive et en hausse depuis trois ans  
Le ratio par habitant de la commune (167€) est au-dessus des moyennes départementales et régionales

- **les dépenses d'équipement** : la commune a pu investir 191 788€ (136 479€ en 2022 et 21 610€ en 2021 ; depuis 2 ans elle est en mesure de réaliser certains investissements qui étaient impossibles il y a quelques années

- **le besoin de financement** de la section d'investissement est négatif (-20 848€) puisque les recettes de 236 008€ (affectation, subvention, amortissements et FCTVA) ont été supérieures aux dépenses de 215 159€ (travaux et remboursement du capital des emprunts)

**L'endettement** : la commune a remboursé 23 021€ sans mobiliser de nouvel emprunt. L'annuité bancaire était de 27 633€ soit 59€ par habitant contre 50€ en 2022 et 111n moyenne départementale

Au 31/12/2023 la dette est de 209 002€ contre 232 023€ en 2022 et 192 676€ en 2021 : avec 448€ par habitant elle reste sous les moyennes

L'endettement représente désormais 8 mois de produits de fonctionnement contre 9 mois en 2022

Il représente également 2 années d'autofinancement si l'intégralité de son autofinancement était destinée à rembourser ses dettes. (Moyenne à 2,8 ans)

Selon les seuils retenus par les chambres régionales des comptes (CRC) une capacité de désendettement :

- \* **inférieure à 3 ans illustre un « endettement faible »**
- \* entre 3 et 6 années un endettement « maîtrisé »
- \* entre 6 et 9 ans un endettement « élevé »
- \* entre 9 et 12 ans un endettement « trop élevé »
- \* au-delà de 12 ans un « surendettement avéré » .

**Le fonds de roulement** est la ressource que la collectivité peut utiliser soit pour couvrir les besoins générés par le fonctionnement soit pour conserver une réserve d'autofinancement ou pour financer de nouveaux investissements.

Il est de 204 919€ contre 164 321€ en 2022, 104 465€ en 2021 et 32 051€ en 2020. Même s'il reste encore sous les moyennes, il est désormais convenable (439€/hab.) et surtout il est en hausse constante. Il représente 441 jours de dépenses alors que pour mémoire il était de – 83 jours en 2019

**Le bilan d'ensemble** de l'exercice montre une situation financière qui continue de s'améliorer

La commune a pu réaliser des investissements très conséquents, le ratio de rigidité des charges s'est amélioré, l'endettement est en baisse et raisonnable, l'autofinancement est en hausse ; seule la fiscalité laisse peu de marges de manœuvre compte tenu des taux actuellement en vigueur

Après l'exposé de Monsieur Bruno de VANCAY, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter le compte de gestion.

**À l'unanimité le compte de gestion est voté.**

### **Point n°5 : Approbation des comptes administratifs 2023.**

Madame le maire rappelle que le compte administratif est établi par le maire. Il retrace les mouvements effectifs des dépenses et des recettes de la collectivité, en précisant que le compte de gestion et le compte administratif doivent être concordants.

Madame le maire présente successivement les comptes administratifs :

- De la commune.
- De l'assainissement
- Du Multiple rural

# 1) Compte administratif de la commune pour 2023

## Section de fonctionnement

Chapitre	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
<b>Fonctionnement - Dépense</b>	<b>509 461.43 €</b>	<b>345 634.77 €</b>	<b>67,84%</b>	<b>163 826.66 €</b>	<b>32,16%</b>
011 - Charges à caractère général	61 405.00 €	48 339.95 €	78,72%	13 065.05 €	21,28%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	119 295.00 €	93 181.79 €	78,11%	26 113.21 €	21,89%
014 - Atténuations de produits	170 231.17 €	170 231.17 €	100,00%	0.00 €	0,00%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	12 000.00 €	0.00 €	0,00%	12 000.00 €	100,00%
023 - Virement à la section d'investissement	92 918.34 €	0.00 €	0,00%	92 918.34 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 201.10 €	1 425.06 €	64,74%	776.04 €	35,26%
65 - Autres charges de gestion courante	46 799.12 €	27 845.11 €	59,50%	18 954.01 €	40,50%
66 - Charges financières	4 611.70 €	4 611.69 €	100,00%	0.01 €	0,00%
67 - Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0,00%	0.00 €	0,00%

Chapitre	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
<b>Fonctionnement - Recette</b>	<b>509 461.43 €</b>	<b>508 970.51 €</b>	<b>99,90%</b>	<b>490.92 €</b>	<b>0,10%</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	63 277.21 €	63 277.21 €	100,00%	0.00 €	0,00%
013 - Atténuations de charges	5 000.00 €	4 683.82 €	93,68%	316.18 €	6,32%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	44 510.63 €	40 764.33 €	91,58%	3 746.30 €	8,42%
73 - Impôts et taxes	195 182.59 €	195 758.77 €	100,30%	-576.18 €	-0,30%
74 - Dotations, subventions et participations	177 491.00 €	176 353.40 €	99,36%	1 137.60 €	0,64%
75 - Autres produits de gestion courante	24 000.00 €	26 911.13 €	112,13%	-2 911.13 €	-12,13%
77 - Produits exceptionnels	0.00 €	912.89 €	0,00%	-912.89 €	0,00%
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0.00 €	308.96 €	0,00%	-308.96 €	0,00%

Section d'investissement :

Chapitre	Budgetisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
<b>Investissement - Dépense</b>	<b>580 904.40 €</b>	<b>215 159.26 €</b>	<b>37,04%</b>	<b>365 745.14 €</b>	<b>62,96%</b>
020 - Dépenses imprévues ( investissement )	14 711.11 €	0.00 €	0,00%	14 711.11 €	100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	24 628.26 €	23 371.41 €	94,90%	1 256.85 €	5,10%
20 - Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0,00%	0.00 €	0,00%
21 - Immobilisations corporelles	221 433.67 €	149 672.84 €	67,59%	71 760.83 €	32,41%
23 - Immobilisations en cours	320 131.36 €	42 115.01 €	13,16%	278 016.35 €	86,84%
<b>Investissement - Recette</b>	<b>580 904.40 €</b>	<b>256 410.48 €</b>	<b>44,14%</b>	<b>324 493.92 €</b>	<b>55,86%</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	20 402.96 €	20 402.96 €	100,00%	0.00 €	0,00%
021 - Virement de la section de fonctionnement	92 918.34 €	0.00 €	0,00%	92 918.34 €	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 201.10 €	1 425.06 €	64,74%	776.04 €	35,26%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	133 000.00 €	81 603.01 €	61,36%	51 396.99 €	38,64%
13 - Subventions d'investissement	330 882.00 €	83 509.45 €	25,24%	247 372.55 €	74,76%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 500.00 €	350.00 €	23,33%	1 150.00 €	76,67%
21 - Immobilisations corporelles	0.00 €	69 120.00 €	0,00%	-69 120.00 €	0,00%

2) Compte administratif du multiple rural

Section fonctionnement :

Chapitre	Budgetisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
<b>Fonctionnement - Dépense</b>	<b>22 057.94 €</b>	<b>9 018.00 €</b>	<b>40,88%</b>	<b>13 039.94 €</b>	<b>59,12%</b>
011 - Charges à caractère général	2 300.00 €	0.00 €	0,00%	2 300.00 €	100,00%
023 - Virement à la section d'investissement	10 739.94 €	0.00 €	0,00%	10 739.94 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	9 018.00 €	9 018.00 €	100,00%	0.00 €	0,00%
<b>Fonctionnement - Recette</b>	<b>22 057.94 €</b>	<b>24 435.25 €</b>	<b>110,78%</b>	<b>-2 377.31 €</b>	<b>-10,78%</b>
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	9 424.23 €	9 424.23 €	100,00%	0.00 €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 633.71 €	6 633.71 €	100,00%	0.00 €	0,00%
75 - Autres produits de gestion courante	6 000.00 €	6 210.00 €	103,50%	-210.00 €	-3,50%
77 - Produits exceptionnels	0.00 €	2 167.31 €	0,00%	-2 167.31 €	0,00%

Section investissement :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
<b>Investissement - Dépense</b>	<b>35 330.23 €</b>	<b>21 529.44 €</b>	<b>60,94%</b>	<b>13 800.79 €</b>	<b>39,06%</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 633.71 €	6 633.71 €	100,00%	0.00 €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	7 500.00 €	0.00 €	0,00%	7 500.00 €	100,00%
21 - Immobilisations corporelles	21 196.52 €	14 895.73 €	70,27%	6 300.79 €	29,73%
<b>Investissement - Recette</b>	<b>35 330.23 €</b>	<b>17 090.29 €</b>	<b>48,37%</b>	<b>18 239.94 €</b>	<b>51,63%</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8 072.29 €	8 072.29 €	100,00%	0.00 €	0,00%
021 - Virement de la section d'exploitation	10 739.94 €	0.00 €	0,00%	10 739.94 €	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	9 018.00 €	9 018.00 €	100,00%	0.00 €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	7 500.00 €	0.00 €	0,00%	7 500.00 €	100,00%

3) **Compte administratif de l'assainissement :**

Section fonctionnement :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
<b>Fonctionnement - Dépense</b>	<b>37 993.01 €</b>	<b>18 490.02 €</b>	<b>48,67%</b>	<b>19 502.99 €</b>	<b>51,33%</b>
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	3 334.47 €	3 334.47 €	100,00%	0.00 €	0,00%
011 - Charges à caractère général	2 618.15 €	1 515.97 €	57,90%	1 102.18 €	42,10%
023 - Virement à la section d'investissement	17 218.96 €	0.00 €	0,00%	17 218.96 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	12 919.00 €	12 919.00 €	100,00%	0.00 €	0,00%
66 - Charges financières	1 902.43 €	720.58 €	37,88%	1 181.85 €	62,12%
<b>Fonctionnement - Recette</b>	<b>37 993.01 €</b>	<b>24 612.08 €</b>	<b>64,78%</b>	<b>13 380.93 €</b>	<b>35,22%</b>
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0,00%	0.00 €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 939.80 €	6 939.80 €	100,00%	0.00 €	0,00%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	17 654.09 €	17 672.28 €	100,10%	-18.19 €	-0,10%
77 - Produits exceptionnels	13 399.12 €	0.00 €	0,00%	13 399.12 €	100,00%

Section investissement :

Chapitre	Budgetisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
<b>Investissement - Dépense</b>	<b>30 137.96 €</b>	<b>30 137.96 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0,00%</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	11 168.72 €	11 168.72 €	100,00%	0.00 €	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 939.80 €	6 939.80 €	100,00%	0.00 €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	12 029.44 €	12 029.44 €	100,00%	0.00 €	0,00%
23 - Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0,00%	0.00 €	0,00%
<b>Investissement - Recette</b>	<b>30 137.96 €</b>	<b>12 919.00 €</b>	<b>42,87%</b>	<b>17 218.96 €</b>	<b>57,13%</b>
021 - Virement de la section d'exploitation	17 218.96 €	0.00 €	0,00%	17 218.96 €	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 919.00 €	12 919.00 €	100,00%	0.00 €	0,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0,00%	0.00 €	0,00%

Madame le Maire se retire et demande à Fanny PARADE de faire approuver les comptes administratifs.

À l'unanimité le conseil approuve les comptes.

**Point n°6 : Affectation des résultats**

Budget Principal

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	100 058,53
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	63 277,21
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>163 335,74</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	41 251,22
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-152 707,41
Besoin de financement F. = D. + E.	111 456,19
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>163 335,74</b>
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	111 456,19
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	51 879,55
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Budget Multiple rural

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 993,02
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u> :	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	9 424,23
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>15 417,25</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - ) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-4 439,15
f. Solde des restes à réaliser d'investissement ( précédé du signe + ou - )	0.00
Besoin de financement = e + f	4 439,15
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>15 417,25</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	4 439,15
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	10 978,10
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

## Budget Assainissement

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	9 456.53
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u> :	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	-3 334.47
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>6 122.06</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - ) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-17 218.96
f. Solde des restes à réaliser d'investissement ( précédé du signe + ou - )	0.00
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>17 218.96</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>6 122.06</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	6 122.06
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	0.00
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

Madame le maire présente le budget primitif du multiple rural en rappelant le budget réalisé en 2023

## Section Fonctionnement

### BUDGET PRIMITIF 2024 – MULTIPLE RURAL

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chapitre	Libellé	Réalisé 2023	Proposition 2024	Annotations
011	Charges à caractère général	-	2 000.00	
023	Virement à la section d'investissement	-	16 335.06	
042	Opération d'ordre de transfert entre section	9 018.00	9 077.00	
<b>TOTAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>9 018.00</b>	<b>27 412.06</b>	
FONCTIONNEMENT RECETTES				
75	Produits de gestion courante	6 210.00	9 800.25	
77	Produits exceptionnels	2 167.31	-	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	6 633.71	6 633.71	
R002	Résultat d'exploitation reporté	9 424.23	10 978.10	
<b>TOTAL DES RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>24 435.25</b>	<b>27 412.06</b>	

## Section Investissement

### BUDGET PRIMITIF 2024 – MULTIPLE RURAL

Investissement DEPENSES				
Chapitre	Libellé	Réalisé 2023	Proposition 2024	Annotations
165	Dépôts et cautionnements reçus	-	7 500.00	
2131	Immobilisations corporelles	14 895.73	18 778.35	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	6 633.71	6 633.71	
D001	Solde d'exécution reporté		4 439.15	
<b>TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT + REPORT</b>		<b>21 529.44</b>	<b>37 351.21</b>	
Investissement RECETTES				
165	Dépôts et cautionnements reçus	-	7 500.00	
021	Virement de la section d'exploitation	-	16 335.06	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	9 018.00	9 077.00	
R001	Solde d'exécution reporté	8 072.29	-	
<b>TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>17 090.29</b>	<b>37 351.21</b>	

Madame le maire présente le budget primitif de l'assainissement en rappelant le budget réalisé en 2023

## Section Fonctionnement

### BUDGET PRIMITIF 2024 – ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chapitre	Libellé	Réalisé 2023	Proposition 2024	Annotations
011	Charges à caractère général	1 515.97	2 684.30	
66	Charges financières	720.58	614.75	
023	Virement à la section d'investissement	-	10 043.81	
042	Opération d'ordre de transfert entre section	12 919.00	12 919.00	
D002	Résultat reporté	3 334.47	-	
<b>TOTAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>18 490.02</b>	<b>26 261.86</b>	
FONCTIONNEMENT RECETTES				
70	Produits de services	17 672.28	19 322.06	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	6 939.80	6 939.80	
<b>TOTAL DES RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>24 612.08</b>	<b>26 261.86</b>	

## Section Investissement

### BUDGET PRIMITIF 2024 – ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chapitre	Libellé	Réalisé 2023	Proposition 2024	Annotations
16	Emprunts en euros	12 029.44	3 804.05	
23		-	1 122.06	
040	Opération d'ordre de transfert entre section	6 939.80	6 939.80	
D001	Solde d'exécution d'investissement reporté	11 168.72	17 218.96	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>30 137.96</b>	<b>29 084.87</b>	
INVESTISSEMENT RECETTES				
021	Virement de la section d'exploitation	-	10 043.81	
10	Dotations	-	6 122.06	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	12 919.00	12 919.00	
<b>TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>12 919.00</b>	<b>29 084.87</b>	

Après en avoir délibéré le conseil approuve les budgets primitifs de la commune du multiple rural et de l'assainissement pour 2024 à l'unanimité.

## Point n°8 : Convention RPQS - ATD24

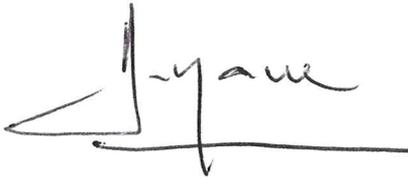
L'Agence Technique Départementale effectue le suivi qualité des rejets de la station d'épuration. Mme le maire demande l'autorisation de renouveler le contrat.

Après délibération le conseil municipal approuve le renouvellement à l'unanimité

## Point n° 9 : Questions diverses

Aucun autre point n'étant soulevé la séance est levé à 18h00

**Annie LESPINASSE, Maire**



**Jean-Marc Vergnes, Secrétaire de séance**

